



A vos cultures

N° 36 – 29 novembre 2017

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de santé du végétal n°42

A RETENIR :

Ce bulletin est le dernier de cet automne 2017

Colza :

- Surveiller la pression larvaire

Céréales :

- Attention aux limaces sur les céréales n'ayant pas atteint 3 feuilles. Cicadelles et pucerons : fin du risque.

COLZA

LARVES DE GROSSES ALTISES

Surveiller la pression larvaire.

Vérifiez régulièrement (une fois par mois jusqu'à début montaison) la présence de larves au niveau des pétioles des feuilles et du bourgeon terminal. Pour l'identification, se reporter au BSV N° 41.

Pour mémoire le seuil de nuisibilité des larves est fixé à 70% de plantes avec présence.

CEREALES

Les céréales semées avant le 15 octobre sont au stade une à deux talles, pour les semis après le 15 octobre les céréales sont entre levée et une talle.

LIMACES

Toujours présentent dans les céréales cette semaine mais avec une faible nuisibilité. Maintenir la surveillance jusqu'au stade 3 feuilles des céréales.

PUCERONS et CICADELLES

Fin du risque pour cet automne.

Sauf évènement particulier, ce bulletin « A vos cultures » est le dernier de l'automne 2017. On se retrouve dès la reprise de végétation.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

L'équipe agronomie de la Chambre d'agriculture
Ophélie, Christelle, Luc et Mickael

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.p
df](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toute autre information
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

